

Le Portevoix

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Lionel-Groulx
Le 24 octobre 2012

« Si vous avez l'impression que vous êtes trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique...
et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir. »
Le Dalaï Lama

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information

Chers collègues,

Nous désirons d'abord vous souhaiter un très bon début de session automne 2012. Ce numéro du *Portevoix* est le premier numéro de l'année scolaire 2012-2013. C'est donc l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues (voir article ci-dessous) et de prendre connaissance de quelques dossiers syndicaux qui nous préoccupent cette année.

Aussi, comme la grande majorité d'entre nous aura une tâche plus lourde cette année (année scolaire de 2 sessions et demie!), il sera important, pour minimiser les risques d'épuisement professionnel, que la solidarité et la collaboration soient au cœur de nos préoccupations. Il sera aussi primordial de veiller au respect de nos conditions de travail. Nous vous rappelons d'ailleurs que, selon l'entente FNEEQ/CPNC qui balise notre convention collective cette année, « [...] la participation d'une enseignante ou d'un enseignant **aux activités pédagogiques** liées aux services professionnels rendus de la clause 8-4.03 est suspendue » (article 7 de l'entente, disponible sur le site Web du syndicat). Cela correspond à une partie de ce qu'on appelle généralement les « 173 heures », par exemple : la participation à des comités de réflexion sur des cours dans le but d'élaborer de nouveaux outils pédagogiques, l'encadrement d'autres élèves que les siens **sans libération** (dans les centres d'aide par exemple), la mise sur pied de tout nouveau projet pédagogique **sans libération**, etc.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que votre exécutif syndical est là pour vous offrir du soutien et pour répondre à toutes vos questions concernant vos conditions de travail, votre tâche, vos droits et responsabilités en tant qu'enseignants.

Bonne lecture!

Prochainement

Assemblée générale : 31 octobre 2012
à 12h30, Local D-415 (pizza à 12h00!)

Votre comité syndical

Michel Milot, poste 2296
président

Isabelle Pontbriand, poste 2777
vice-présidente

Chantal Pilon, poste 2528
secrétaire générale

Patrick Lebonnois, poste 2248
directeur aux dossiers syndicaux

Sylvain Pinard, poste 2778
directeur aux dossiers syndicaux

Marie-Claire Villiard-Toupin,
poste 7882
adjointe administrative

Informations

↩ <http://see.clg.qc.ca>

✉ seeclg@clg.qc.ca

📘 Syndicat SEECLG



SOMMAIRE

Mot d'introduction	1
Un « 6 à 8 » pour accueillir nos nouveaux profs!	2
Assurances : ce que vous devez savoir sur la nouvelle police modulaire	3
Compte rendu du comité des relations de travail et quelques réflexions.....	4
On ne réinvente pas la roue	6
Journée de l'éducation des <i>Profs contre la hausse</i>	7
Au calendrier.....	8
Comité école et société	9
Capsule convention	10
Chronique juridique : notre droit de grève est reconnu !	11
Nouveaux permanents	12
Condoléances.....	12
Nouveautés syndicales sur la toile.....	13
Octobre : le mois de la prévention contre le cancer du sein	13
Comité d'action et de concertation en environnement	14

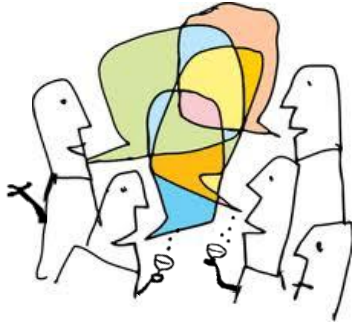
UN « 6 À 8 » POUR ACCUEILLIR NOS NOUVEAUX PROFS!

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable du comité de la relève enseignante

Nous voici rendus au « vrai » début de l'année scolaire de l'année 2012-2013! Depuis le mois d'août, plusieurs enseignants sont venus joindre nos rangs et nous prêter main forte. Nous les remercions très chaleureusement et leur souhaitons la bienvenue!

Nous vous les présentons à l'instant :

DISCIPLINE	Professeurs embauchés à la session RH12	Professeurs embauchés à la session A12
109 – Éducation physique		• Frédéric Thibodeau
145 – Santé animale		• Joëlle Garand • Mélanie Dionne
201 – Mathématiques	• David Pouliot • Carl Provost • Émilie Lefebvre Bertrand • Matthieu Godbout	• Jonathan Lortie • Stéphanie Côté
203 – Physique	• Adama Diallo • Ousseynou Diop • Benoit Laroche • Houili Hocine	
243 – Tech. génie électrique		• Nicolas Géraudie
330 – Histoire		• Marc-André Durand • Sébastien Filion
340 – Philosophie		• Philippe Guay
350 – Psychologie		• Claire Dumouchel
381 - Anthropologie		• Daniel Cabral
383 – Économie		• Alix Masse
393 – Tech. documentation		• Félix Arseneau
410 – Tech. administratives		• Isabelle Boyer
411 – Logistique (form. cont.)		• Paul Charrette
420 - Informatique		• Alexandre André-Lespérance • Jean-Yves Hemlin
550 – Musique	• Vicky Victoria Doyon-Giroux • François D'Amours	• Geneviève Charest • Matthieu Van Vliet
560 – Théâtre		• Claudine Robillard • Dave St-Pierre
570 – Décoration (form. cont.)		• Ève De Grosbois
601 – Français	• Marie-Claude Nadeau • Jean-Philippe Nadeau	• Élisabeth Lavoie • Alexandre Côté-Fournier



Que vous fassiez partie de ce contingent (!) de 35 nouveaux profs ou que vous soyez presque encore nouveaux, nous invitons tous ceux qui n'ont pas encore eu le temps de venir à une rencontre syndicale d'accueil des nouveaux profs à un « 6 à 8 » qui aura lieu le mardi 13 novembre prochain (local L-201). En toute convivialité, venez rencontrer l'équipe syndicale, échanger et cueillir des informations susceptibles de vous intéresser sur plusieurs facettes de la vie syndicale et professorale ! Une invitation spéciale a déjà été envoyée aux nouveaux profs et à leur délégué syndical. Veuillez confirmer votre présence à ce « 6 à 8 » AVANT le 8 novembre en appelant au poste 7882 ou en écrivant à l'adresse courriel suivante : seeclg@clg.qc.ca

Si vous n'avez pas reçu d'invitation (parce que vous n'êtes pas un tout nouveau), mais que vous n'avez jamais assisté à cet accueil et que vous désirez y participer cette année, faites-nous signe !

Enfin, nous rappelons à tous nos membres, nouveaux et anciens, qu'il est important de venir signer sa carte de membre du syndicat (local F-202) afin d'avoir la possibilité d'exercer son droit de vote aux assemblées générales du Syndicat.

À très bientôt !

ASSURANCES : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA NOUVELLE POLICE MODULAIRE...

Par Patrick Lebonnois, directeur aux dossiers syndicaux du SEECGL et responsable des assurances

Dans les prochaines semaines, d'importants changements viendront modifier notre police d'assurance collective. En effet, pour faire suite au choix des membres du réseau collégial, notre police d'assurance deviendra modulaire à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces changements feront en sorte que notre police comportera de nouvelles protections, mais demandera à chacun des adhérents de prendre quatre décisions.



1^{re} DÉCISION : Quel module choisir en assurance maladie ?

La principale distinction entre les trois modules offerts en assurance maladie est le pourcentage de remboursement. Vous avez le choix entre une protection de base, régulière ou enrichie, offrant respectivement 70 %, 80 % et 90 % de remboursement. De plus, la protection enrichie offre un plus grand panier de services remboursables. Les personnes qui ont besoin des services d'un physiothérapeute, d'un ostéopathe, d'un psychologue, d'un acupuncteur ou d'autres spécialistes sont priées de porter une attention particulière à la différence entre la protection de base et les protections régulière et enrichie. Il est important de noter qu'une période minimale d'adhésion de 36 mois est exigée avant de pouvoir réduire les protections tandis qu'une période minimale de 12 mois sera exigée avant de pouvoir augmenter les protections.

2^e DÉCISION : Soins dentaires : oui ou non, et quelle option choisir?

Il s'agit ici de la grande différence avec notre ancienne police d'assurance puisqu'il est maintenant possible de souscrire à une assurance dentaire (pour une durée minimale de trois ans). Les membres qui auront souscrit à la protection régulière ou enrichie en assurance maladie pourront se prévaloir d'une protection de base ou enrichie en assurance dentaire. Veuillez noter que la protection d'assurance dentaire enrichie requiert l'adhésion à la protection enrichie en assurance maladie.

3^e DÉCISION : Assurance vie et assurance contre les maladies graves : oui ou non?

Vous avez maintenant le choix de souscrire à une assurance vie de base à 1 ou 2 fois votre salaire annuel. L'assurance maladie grave est indissociable de l'assurance vie, donc si vous décidez de souscrire à l'assurance vie, vous obtenez automatiquement une assurance maladie grave de 25 000 \$.

4^e DÉCISION : Protection additionnelle en assurance vie?

Il est possible d'obtenir de 1 à 10 tranches de 25 000 \$ supplémentaires d'assurance vie. La tarification dépend de l'âge de la personne, de son sexe, de son statut fumeur/non-fumeur, etc. La nouvelle police permet à chaque adhérent de faire les choix qui lui conviennent le plus de même que de faire évoluer ceux-ci durant sa carrière. Afin d'évaluer les coûts reliés aux différentes options, n'hésitez pas à utiliser le calculateur qui est à votre disposition sur le site Web de la FNEEQ à l'adresse suivante : <http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/Assurance-modulaire/index.html>

Sachez que, à l'assemblée générale du 31 octobre, il y aura un point à l'ordre du jour consacré à la nouvelle police modulaire. D'ici là, n'hésitez pas à utiliser les ressources qui sont à votre disposition :

Site Web de la FNEEQ	www.fneeq.qc.ca
Calculateur Excel	http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/Assurance-modulaire/index.html
Numéro de téléphone de La Capitale	1 855 747 7819
Adresse courriel de La Capitale	sac.assurances-collectives@lacapitale.com

Je suis également disponible afin de répondre à vos questions, au local syndical (F-202), par courriel (p.lebonnois@gmail.com) ou au poste téléphonique 2248.

Bonne réflexion !

COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL ET QUELQUES RÉFLEXIONS

Par Michel Milot, président du SEELG et président du CRT

Trouvez, ci-dessous, les principaux sujets abordés lors de la réunion du CRT du 16 octobre 2012.

- **Projet d'allocation, colonne D :** Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec les concepts entourant la répartition des ressources enseignantes, il faut savoir qu'elles sont de quatre types : volet 1 (activités relatives à l'enseignement), volet 2 (coordination, centres d'aide, activités de programme), volet 3

(perfectionnement, recyclage...) et la colonne D. Ces dernières sont des « ressources d'enseignement additionnelles qui doivent être utilisées notamment pour les activités de programme, le perfectionnement disciplinaire et pédagogique, l'organisation des stages et ateliers, l'amélioration de la réussite des étudiantes et étudiants, le transfert technologique, la recherche et l'insertion professionnelle »¹. Elles doivent aider à la réalisation du plan stratégique du Collège. Nous avons déploré à maintes reprises le manque de discussion en CRT au sujet de ces ressources. Elles doivent se retrouver dans le projet initial déposé en CRT (article 8-5.08 de la convention) et, quand elles le sont, il est difficile d'avoir des informations sur ces libérations. Cette année, 2,35 ETC ont été réservés pour la réalisation du *Plan institutionnel de réussite et de diplomation* (PIRD).

Alors que nous déplorons l'absence de mandats pour les professeurs dégagés dans le cadre du PIRD depuis plusieurs semaines, nous avons appris qu'une réunion se tenait deux jours plus tard. Comme nous n'étions pas invités, nous en avons fait la demande et elle nous a été refusée. Bien sûr, la Direction des études est disposée à nous recevoir en tête à tête, mais ce n'est malheureusement pas la façon que nous privilégions pour des communications claires.

- **Postes et mises en disponibilité :** Les deux mises en disponibilité au Collège ont été levées. De plus, contrairement à l'an dernier, où la partie patronale n'avait pas ouvert autant de postes qu'elle aurait dû le faire, nous nous sommes très bien entendus sur ce sujet cette année. Deux ententes récentes de sous-disciplines (musique et théâtre) ont également permis la création de cinq (5) postes, réduisant ainsi la précarité dans ces disciplines.
- **Paie du 8 septembre 2012 :** Selon la partie syndicale, TOUS les enseignants doivent être rémunérés 1/260^e de leur salaire annuel brut pour le samedi 8 septembre. Ceci s'applique à ceux qui ont donné des cours le samedi, à ceux qui n'avaient pas de cours cette journée-là, à ceux qui étaient en soutien au département et à ceux qui avaient complété leurs cours ce printemps. Surveillez bien votre paie du 8 novembre et venez nous voir si vous constatez une anomalie!
- **Reports de disponibilité :** Nous avons amorcé des discussions avec la partie patronale sur les reports de disponibilité durant l'intersession de février 2013. Nous pensons que ces demandes seront plus nombreuses que celles d'octobre (cinq seulement) et qu'il est important de préciser les choses afin d'éviter des situations difficiles. Des modalités claires peuvent souvent prévenir l'arbitraire.
- **Période des fêtes :** La clause 5-8.00 de la convention collective stipule que, durant une session, les professeurs ont les mêmes congés que les élèves. Or cette année, le temps des fêtes se situe pendant une session. Grâce à la vigilance d'un membre, nous avons abordé la question avec la partie patronale et nous sommes très contents de constater qu'elle partage le même point de vue que nous. En effet, au moment d'écrire ces lignes, nous venons de prendre connaissance d'un message de la direction qui nous dégage de l'obligation de produire une demande de report de disponibilité pendant la période des fêtes.
- **Entente sur l'allègement :** Le Collège nous a proposé une entente locale sur les méthodes d'allègement qui ont été ou seront proposées dans les différents départements. Nous sommes très réticents à signer toute forme d'entente *locale* sur des questions d'ordre *national*. La partie patronale invoque quelques craintes par rapport à certaines utilisations et voudrait s'assurer que : 1) il n'y aura pas de grief sur les

¹ Article 8-5.06 de la Convention collective 2010-2015.

questions d'allègement; 2) le Ministère financera 100% des 15 ETC prévus dans l'entente du mois d'août. Bien que nous comprenions les craintes du Collège, ce n'est pas au syndicat à déterminer si une mesure est de l'allègement ou non. Notre rôle est de **conseiller** les départements au besoin. Nous avons approuvé en CRT la répartition des ressources d'allègement dans les différentes disciplines et nous sommes prêts à reconnaître officiellement en CRT l'autonomie des départements sur la question de l'allègement. De plus, nous tiendrons un conseil syndical sur la question de l'allègement le 21 novembre prochain, ce qui devrait rassurer tout le monde.

- **Modalités concernant les absences et les remplacements :** Nous avons amorcé des discussions afin de modifier le document du Collège qui décrit ces modalités. Nous avons émis plusieurs commentaires; plusieurs questions sont en suspens et des désaccords persistent. Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine parution du *Portevoix*.

ON NE RÉINVENTE PAS LA ROUE

Guy Ferland, professeur de philosophie

On nous a dit, lors de la présentation des projets de réussite qui s'inscrivent dans le PIRD 2010-2015, qu'on en est déjà à notre troisième plan stratégique de développement et qu'il y a eu de nombreux projets de réussite dans le passé qui sont tombés dans l'oubli. En voici quelques-uns qui pourraient servir de guide pour la poursuite des projets à venir, d'autant plus qu'ils n'ont presque rien coûté en termes de libérations et de ressources pour le Collège.

Dans le premier plan, j'ai participé au projet des actions structurantes visant à diplômer des étudiants qui avaient quitté le cégep sans avoir obtenu le diplôme, même s'il ne leur manquait qu'un ou deux cours à compléter. Nous avons pu ainsi diplômer plusieurs dizaines d'étudiants qui n'auraient pas autrement complété leur DEC.

Dans la même foulée, j'ai participé à un projet de recherche-action sur les difficultés scolaires des garçons au cégep. Des recommandations ont été faites par la suite pour améliorer la réussite des garçons.

Dans le deuxième plan d'action, j'ai produit un manuel d'activités pédagogiques qui propose des méthodes d'enseignement variées afin de rejoindre le plus possible les multiples stratégies d'apprentissage des étudiants. Les visées cognitives, affectives et sociales étaient au centre de ces activités.

De plus, dans le cadre du PIRD 2005-2010, j'ai aussi suggéré l'idée que le Collège Lionel-Groulx pourrait émettre un sceau d'excellence éthiquement responsable aux employeurs qui engagent des étudiants en ne les faisant pas travailler plus de 15 heures par semaine. Ce sceau pourrait être affiché en vitrine par les commerçants qui s'engagent à respecter les heures d'études des jeunes qu'ils embauchent.

Tous ces projets ont été menés dans le cadre des plans stratégiques de développement des années antérieures et ils n'ont presque rien coûté en termes de libérations ou de dégagements.

Lors de la présentation du nouveau plan stratégique de développement (PSD) et du nouveau plan institutionnel de réussite et de diplomation 2010-2015, la directrice des études a mentionné que toutes les

personnes qui sont dégagées en vue de produire des projets de réussite ont comme cible institutionnelle d'atteindre un taux de 80 % en première session d'étudiants qui réussissent tous leurs cours ou qui échoueront seulement un cours.

N'y a-t-il pas d'autres urgences pédagogiques sur lesquelles travailler conjointement avec la direction des études et qui ne demanderaient pas autant d'efforts, de libérations, de ressources de toutes sortes (réunions départementales, de programmes, de disciplines, rencontres multiples, conseillers pédagogiques, documents, consultations, etc.) et qui rapporteraient davantage sur le plan de la réussite?

Pourquoi fait-on table rase du passé à Lionel-Groulx et des projets du passé qui ont produit des résultats intéressants sans coûter beaucoup de ressources au Collège?

JOURNÉES DE L'ÉDUCATION DES PROFS CONTRE LA HAUSSE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEELG et responsable à l'information

Les 26 et 27 octobre prochains se tiendront les premières Journées de l'éducation. À l'instar des Journées de la culture, les Journées de l'éducation se veulent l'occasion, une fois par année, de mettre l'enseignement supérieur au cœur de nos priorités et de réfléchir à sa mission, à son rôle dans la société. Pour cette première édition, le mouvement étudiant et ses revendications du printemps dernier seront bien sûr au cœur des discussions.



Ces journées auront lieu à l'UQÀM (Pavillon J.A. De Sève, local DS-R510). L'horaire des activités de ces journées peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://profscontrelahausse.org/communiques/journees-de-leducation>

Je laisse les *Profs contre la hausse* vous présenter ces journées avec le résumé ci-dessous (qu'on peut trouver à l'adresse suivante : <http://profscontrelahausse.org/calendrier>).

*Les Profs contre la hausse organisent des journées de l'éducation afin de se préparer au sommet sur l'éducation supérieure qui aura lieu cet automne. Cette action s'inscrit dans la foulée du soutien des Profs contre la hausse au mouvement étudiant de ce printemps et vise à mieux cerner les contours d'une éducation citoyenne favorisant la formation professionnelle et civique des étudiantes et étudiants en vue de leur participation pleine et entière à une société démocratique. Après plusieurs mois de manifestations et d'actions diverses, il est nécessaire de s'octroyer des moments de réflexion collective. « Après avoir contesté un modèle d'éducation qui ne nous convient pas, il est nécessaire d'élaborer des alternatives » soutient Claire Fortier, professeure de sociologie au Cégep Édouard-Montpetit. **La conférence d'ouverture, le vendredi soir 26 octobre, sera donnée par Guy Rocher, sociologue et membre de la Commission Parent, et Martine Desjardins, présidente de la FEUQ.** Elle fera le bilan des intentions de la Commission Parent en ce qui concerne la démocratisation de l'éducation et de ce qu'il en est advenu. Elle explorera également les voies possibles pour poursuivre ce projet démocratique et faire en sorte que l'éducation redevienne un projet sociétal pour le Québec. La journée du samedi 27 octobre sera l'occasion de deux tables rondes qui analyseront les dérives utilitaristes et techniciennes de l'éducation supérieure ainsi que sa marchandisation. Ces tables rondes seront suivies de discussion en atelier. La conférence de clôture sera donnée par Anne-Marie Voisard,*

professeure de sociologie au Cégep Saint-Laurent et membre des Profs contre la hausse. « L'originalité des profs conte la hausse est d'avoir regroupé des profs de Cégeps et d'universités, qui n'ont pas souvent l'occasion de réfléchir ensemble aux réalités de l'enseignement supérieur; c'est pourquoi nous avons décidé de prolonger nos activités du printemps érable en nous lançant dans cette aventure collective de réflexion », nous dit René Lapierre, professeur d'études littéraires à l'UQAM.

AU CALENDRIER

- 26 octobre : Date limite pour soumettre un projet de création pour le concours logo ou slogan du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep Lionel-Groulx (pour plus de détails, voir le *Portevoix* du 14 septembre 2012 sur le site Web du Syndicat).
- 26-27 octobre : Les journées de l'éducation organisées par les *Profs contre la hausse* (pour consulter l'horaire : <http://profscontrelahausse.org/communiques/journees-de-leducation>).
- 31 octobre : Date limite pour remettre au Collège les documents de scolarité concernant un reclassement (articles 6-1.05 et 6-3.01 de la convention).
- 31 octobre : Assemblée générale du SEECLG.
- 31 octobre : Fête syndicale de la rentrée.
- 8 novembre : Dernier chèque de paie pour les enseignants RH12 qui ne reviennent pas en A12.
- 8 novembre : Rémunération de la journée du samedi 8 septembre (surveillez votre relevé de paie !).
- 8 et 9 novembre : Regroupement cégep (FNEEQ) à Québec.
- 13 novembre : « 6 à 8 » syndical des nouveaux profs (confirmez votre présence avant le 8 novembre au poste 7882 ou à l'adresse courriel suivante : seeclg@clg.qc.ca).
- 15 novembre : Date limite pour faire une demande au programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) pour la session d'hiver 2013.
- 15 novembre : Prochaine réunion de la commission des études (CÉ).
- 20 novembre : Prochaine réunion du comité des relations de travail (CRT).
- 21 novembre : Conseil syndical (heure et local à confirmer).
- 22 novembre : Prochaine assemblée des coordonnateurs et coordonatrices des départements et des programmes (ACCDP).
- 26 novembre : Date butoir de présentation des demandes de remboursement d'appuis aux projets étudiants pour la session automne 2012.
- 27 novembre : Prochaine réunion du conseil d'administration (CA).
- 5-6-7 décembre : Conseil fédéral (FNEEQ) à Québec : Si des membres désirent participer à l'une ou l'autre de ces journées ou à l'ensemble de ces journées, ils peuvent manifester leur intérêt au poste 7882 ou à l'adresse suivante : seeclg@clg.qc.ca.
- 15 décembre : Publication de la liste d'ancienneté basée sur l'année d'engagement 2011-2012.

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Par Christiane Carrère, professeure en anthropologie

En juin 2012, lors du dernier congrès de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec), j'ai eu la chance de joindre les rangs du comité école et société. Le comité « est composé de cinq personnes enseignantes en provenance des syndicats et élues par le congrès. Deux sont en provenance des syndicats de cégep, une des syndicats des universités et une autre des syndicats des institutions privées. Le cinquième poste est ouvert à toutes et tous. »²

« Les membres actuels du comité sont Isabelle Bouchard, enseignante au Cégep de Jonquière, Madeleine Ferland, enseignante au Collège Montmorency, Claude Vaillancourt, enseignant au Collège André-Grasset, Christiane Carrère, enseignante au Cégep Lionel-Groulx et Nicole Lavergne chargée de cours à l'Université de Montréal. Pour le mandat 2012-2015, le comité est placé sous la responsabilité de Sylvain Marois (membre de l'exécutif de la FNEEQ). »³

« Le comité a pour mandat principal de fournir des analyses qui enrichissent la réflexion des membres et des instances sur des problématiques actuelles ou nouvelles en éducation. »⁴ Les sujets sont choisis par les membres du comité à moins qu'une demande spécifique lui soit acheminée par le congrès, le conseil fédéral ou les regroupements. Les sujets sont traités de manière accessible, et le comité n'a ni la responsabilité ni la prétention de traiter les choses de manière scientifique. Ceci dit, cela n'empêche pas le comité de faire de la recherche et de se documenter énormément dans le but de présenter adéquatement des informations d'intérêt.

C'est avec enthousiasme que nous avons entrepris nos travaux en août dernier. Déjà, nous avons produit quelques documents, entre autres, une présentation synthèse des plateformes électorales des partis provinciaux avant les dernières élections. De plus, nous avons publié une chronique portant sur la dixième rencontre biannuelle de la Coalition du personnel enseignant précaire en enseignement supérieur (COCAL), à laquelle Sylvain Marois a participé. Nous travaillons actuellement sur les prochaines chroniques et sur un dossier passionnant sur les autochtones et l'éducation.

On peut consulter les chroniques et documents produits par le comité école et société sur le site Web du SEECLG (<http://see.clg.qc.ca>). Je vous invite à aller les lire et à me faire part de votre appréciation, de vos commentaires et de vos idées de chroniques si vous en avez.

Je ne peux vous promettre que les sujets seraient traités dans l'immédiat car déjà, le congrès nous a fait plusieurs demandes, mais je noterai ce qui vous intéresse pour le mentionner aux autres membres du comité. Il faut aussi tenir compte du fait que nous traitons de sujets qui concernent les trois regroupements : regroupement cégep, regroupement université et regroupement privé. Avec la conjoncture actuelle, vous devinez que bien des sujets se bousculent !

En espérant que les chroniques du comité vous permettront d'explorer de nouvelles pistes de réflexion !

² (http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/index.html)

³ ibid

⁴ Ibid

CAPSULE CONVENTION

Par Chantal Pilon, secrétaire générale du SEECLG

LA PROCÉDURE DE GRIEF

QU'EST-CE QU'UN GRIEF?

Un grief est une mécontentement relative à l'interprétation ou à l'application d'une convention. Il peut s'agir d'un grief d'interprétation ou d'un grief d'application. Un grief naît lorsque le fait se produit. La simple appréhension d'un événement ne fait pas naître un grief.

QUI PEUT DEPOSER UN GRIEF?

Une enseignante ou un enseignant, un groupe (et donc un département) ou encore l'exécutif syndical peuvent soumettre un grief. Dans tous les cas, un agent de grief (qui est toujours un membre de l'exécutif) peut signer le formulaire. Évidemment, dans le cas d'un grief personnel, l'enseignant peut aussi le faire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Lorsque vous croyez que vos droits sont lésés, il importe de prendre en note le plus de détails possible sur l'incident, le nom des personnes impliquées, le nom des témoins, les dates, le lieu, la chronologie des événements, etc.

La deuxième chose à faire est de consulter immédiatement un membre de l'exécutif!

DE QUELS DELAIS DISPOSE-T-ON?

Une enseignante ou un enseignant dispose de **30 jours ouvrables** suivant la connaissance du fait pour soumettre un grief. Toutefois, ce délai ne peut pas dépasser 6 mois de l'occurrence du fait.

Exceptions :

- Pour une nouvelle enseignante ou un **nouvel enseignant**, le délai ne court qu'à compter du 2^e mois de l'entrée en service.
- Une erreur de calcul de la **rémunération** ou une erreur d'évaluation de la **scolarité** donne ouverture à un grief en tout temps, dans la mesure évidemment où les documents sont produits à temps.
- Une erreur d'évaluation dans l'évaluation de **l'expérience** donne ouverture à un grief pendant les 5 années qui suivent.

Ces délais sont de rigueur, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être modifiés que par une entente écrite entre le Collège et le Syndicat.

Les samedis, les dimanches, les jours fériés ne sont pas des jours ouvrables. De plus, les délais ne courent pas durant les vacances.

CHRONIQUE JURIDIQUE : NOTRE DROIT DE GRÈVE EST RECONNU!

Par Michel Milot, président du SEECLG

Une décision très importante a été rendue récemment par l'arbitre Gilles Giguère dans le cadre d'un grief sur la reprise des cours à la suite de 5 jours et demi de grève légale tenus par les enseignantes et enseignants du collège de Shawinigan en 2005.

LES FAITS : Ce syndicat fait partie de la FNEEQ, qui négociait en 2005 la convention collective que nous avons actuellement (mentionnons que Lionel-Groulx ne faisait pas encore partie de la FNEEQ). À l'instar de tous les autres syndicats de la FNEEQ, le syndicat des profs du cégep de Shawinigan tient des journées de grève : une journée et demi à l'hiver 2005 et 4 journées complètes à l'automne 2005.

« Pour ces cinq jours et demi de grève, les professeurs n'ont pas été rémunérés et le ministère diminue sa subvention pour la rémunération de 1/260 par journée de grève. Suite aux [sic] jours de grève [sic] le collège modifie le calendrier scolaire de telle sorte qu'il y a reprise des activités. Cette reprise des tâches a été accomplie sans qu'une rémunération additionnelle ne soit versée aux enseignants. Le Syndicat réclame par grief le paiement du travail repris.»⁵

LA PLAIDOIRIE : Il faut d'abord noter que les cours n'ont pas été repris durant les vacances des professeurs, mais pendant leur période de disponibilité. Les professeurs étaient alors payés et donc disponibles pour accomplir les tâches liées à leur contrat. Afin de comprendre l'argumentaire présenté par la partie syndicale, voici un exemple utilisé dans leur plaidoirie⁶ : Prenons un ouvrier qui, selon sa convention collective, doit usiner deux moteurs par jour. Or une grève survient, et cet ouvrier subit une coupure de salaire. À la suite du conflit, la Direction, en mauvaise posture, impose l'usinage de trois moteurs par jour afin de respecter un échéancier. L'employé, qui ne peut accomplir cette tâche dans une journée normale, fera du temps supplémentaire et sera payé en conséquence.

À tour de rôle, plusieurs enseignants du collège de Shawinigan ont décrit devant l'arbitre la tâche d'un enseignant de cégep. Ainsi, bien que la disponibilité des enseignants est de 32,5 heures par semaine, la semaine de travail va bien au-delà de ce nombre d'heures, et ce, même en temps normal. Les enseignants ont démontré, chacun à leur manière, que la reprise des cours à la suite de la grève légale leur avait demandé de travailler des soirs ainsi que des fins de semaine et qu'ils avaient dû reporter certaines activités afin d'accomplir toute la tâche requise.

Les témoins enseignants et les représentants de la partie syndicale sont parvenus à démontrer que la prestation d'enseignement n'est pas une tâche isolée, mais l'aboutissement d'un processus systémique. Ils ont établi que la tâche d'un enseignant est complexe, qu'elle forme un tout et qu'elle est incompressible.

Un grief semblable portant sur la même grève a été gagné au cégep Ahuntsic. Bien que présentant certaines nuances, ces deux griefs visent à protéger le sens même de la grève légale. L'arbitre du

⁵ Le Syndicat des professeurs du Cégep de Shawinigan c. Le Cégep de Shawinigan, 1120-02- 08593, 30 juillet 2012. (document disponible au local syndical, F-202)

⁶ idem

Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic a démontré que la partie patronale, en défendant le fait que la tâche d'enseignement est modifiable (donc compressible), cherchait à contrer les effets de la grève légale. Grâce au travail colossal accompli par ces deux syndicats, c'est la notion d'incompressibilité qui l'a remporté.

L'étape suivante, loin d'être évidente, est d'étendre la portée de ces jurisprudences aux autres griefs déposés par plusieurs autres syndicats de la FNEEQ pour la grève de 2005 et dont les membres n'ont toujours pas été rémunérés!

NOUVEAUX PERMANENTS

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEELG

La partie patronale, en collaboration avec le comité des relations de travail, a complété le processus d'ouverture de postes (3^e tour) au début du mois d'octobre. Ce sont 14 nouvelles permanences qui ont été octroyées aux collègues dont le nom apparaît ci-dessous :

- Kristine Cuffley, Biologie
- Naomi Bernard-Émond, Éducation physique
- Marc Courchesne, Chimie
- Michel Cossette, Technique de génie électrique
- Alain Bernard, Psychologie
- Aude Lacasse, Économie
- Nicolas Masino, Musique
- Lise Picard, Musique
- Katerine Brochu, Théâtre
- Serge Caron, Théâtre
- Martin Leblanc, Français
- Julie Cauchy, Français
- Nathalie Larouche, Français
- Nathalie Alexandre, Anglais



Toutes nos félicitations !

CONDOLÉANCES



C'est avec regret que nous vous faisons part du décès d'un collègue, Gilles Pinard, professeur au département de musique depuis 1993. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis éprouvés.

Nous avons aussi une pensée de réconfort pour Roxanne Lajoie, professeure au département de français, dont la mère (Michèle Delisle) est décédée récemment. Nous offrons nos sympathies à la famille et aux amis dans le deuil.

NOUVEAUTÉS SYNDICALES SUR LA TOILE

À voir sur le site Web du syndicat (<http://see.clg.qc.ca>) :

- campagne d'adhésion à la nouvelle police modulaire;
- entrevue du président du SEECLG à l'émission "En tant que citoyen" de Frédéric Morier (enseignant de science politique).

OCTOBRE : LE MOIS DE LA PRÉVENTION CONTRE LE CANCER DU SEIN

Par Christiane Carrère, enseignante en anthropologie

Je ne vous apprend rien si je vous dis qu'octobre est le mois de la prévention contre le cancer du sein. Certains même pourraient dire qu'ils sont « ennuyés » d'en entendre tant parler... et je peux les comprendre, MAIS il est vraiment important d'en parler. Je vous assure que cela peut sauver des vies!

J'étais de celles qui DÉTESTENT aller passer une mammographie à tous les deux ans (en fait qui peut aimer cela ?). Mais mon médecin de famille (je fais partie des chanceux qui en ont un!) trouvait que d'attendre 50 ans pour débiter le dépistage était trop tardif. En effet, dans sa pratique, elle a constaté que bien des cancers du sein se déclarent entre 40 et 50 ans !

C'est cette certitude qui a fait que l'on a dépisté le cancer du sein très tôt chez moi. C'est ce qui fait que je suis de retour parmi vous sans trop d'effets secondaires majeurs. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, je suis convaincue de l'utilité du dépistage précoce.

La campagne « Mémo-mamo : une pensée pour elles » contre le cancer du sein illustre bien comment la mammographie peut permettre de déceler de façon plus précoce un cancer du sein. Lors de mon diagnostic (à 45 ans), j'en étais à ma troisième mammographie, et c'est grâce au comparatif que l'on a décelé quelque chose de différent sur mes radiographies.



Oui, j'étais de celles qui allaient de reculons passer une mammographie. J'étais de celles qui pensent : « si j'y vais, on risque de me trouver quelque chose », ce qui faisait que je reportais parfois mon rendez-vous de plusieurs mois. Mais je suis aussi de celles qui ont vécu et survécu au cancer. Et je suis tellement reconnaissante qu'on l'ait diagnostiqué très tôt. Dans mon cas, c'était la petite bille en haut... et ce fut toute une chance !

Je vous souhaite une belle fin de mois d'octobre et « pensez à elles », encouragez les femmes de votre vie à aller passer leur mammographie!



COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT

Message de Nathalie Wishnowsky, consultante en environnement et développement durable du collège Lionel-Groulx

En lien avec le plan d'action environnemental 2011-2012, l'une des actions du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) a été de créer un document favorisant la tenue d'événements écoresponsables.

Un aide-mémoire a donc été conçu sous forme de formulaire dynamique. Il est possible de cocher les cases directement à l'écran dans le document.

L'aide-mémoire et les outils complémentaires se trouvent au lien suivant :

<http://www.clg.qc.ca/comite-environnement/index.html>

Afin d'aider les services et les départements à s'approprier l'aide-mémoire et les outils complémentaires, des rencontres sont possibles avec Nathalie Wishnowsky, consultante en environnement et développement durable, afin de vulgariser le tout. Si vous êtes intéressés, il s'agit de lui faire la demande par courriel à l'adresse suivante : nathalie.wishnowsky@clg.qc.ca

Le Socioculturel a déjà profité de ce service, et d'autres en ont fait la demande, comme la Fondation du collège.



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, il vous est possible d'envoyer un courriel ou de téléphoner à Isabelle Pontbriand, vice-présidente et responsable à l'information.

✉ ipontbriandseeclg@gmail.com

☎ 450 971-7882, poste 2777



Nous sommes sur Facebook ! Recherchez l'utilisateur Syndicat SEECLG et devenez ami avec lui!